

## **COMMUNE D'ARCHAMPS**

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2014

Le vingt et un octobre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2014

Présents : Xavier PIN, Laura DEVIN, Gaël LOUCHART, Mireille DOMENJOUR, Nicole WEYER, Marie-Claude BONNAMOUR, Jean-Marc BRANGEON, Christophe GIRONDE, Séverine CHOPARD-RIDEZ, Olivier SILVESTRE-SIAZ, Gaëtan ZORITCHAK, Yves PELLET, Michelle LANCHE, Denis BAUDET, Florence TCHOULFAYAN

Absents (excusés) : Serge FONTAINE, Marine DUBERNARD, Olivia SIMEONI Bernard JOUVENOZ

Mme Marine DUBERNARD a donné pouvoir à M. Xavier PIN  
Mme Olivia SIMEONI a donné pouvoir à Mme Séverine CHOPARD-RIDEZ  
M. Bernard JOUVENOZ a donné pouvoir à M. Denis BAUDET

Ouverture de la séance : 20 h 00

M. Gaël LOUCHART est nommé secrétaire de séance.

Approbation PV du conseil municipal du 16 septembre 2014 avec les remarques suivantes :

- Mme LANCHE avait donné pouvoir et cela n'a pas été retranscrit
- Mme BONNAMOUR avait donné un pouvoir qui n'a pas été retranscrit
- Deux abstentions n'ont pas été prises en compte pour le point n°2
- M. SILVESTRE remarque que le trafic est de 200 à 300 voitures/heure.

Modification de l'ordre du jour sur proposition de Monsieur le Maire : retrait du 4/ FIXATION DU TAUX DE LA REDEVANCE au vu des négociations en cours avec l'aubergiste. Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **1/ GARANTIE D'EMPRUNTS – AIN HABITAT – OPERATION KAUFMANN BROAD**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la société AIN HABITAT, société coopérative de production d'HLM domiciliée à Bourg en Bresse, sollicitant la garantie financière de la commune pour l'obtention de prêts bancaires auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de l'achat de 3 logements locatifs sociaux sur le programme « les Jardins du Salève » en cours de construction par KAUFMANN et BROAD, situé route du Léman.

Trois logements sociaux sont prévus : 2 logement de type T2 et 1 logement de type T3.

Il précise que la société AIN HABITAT est implantée dans le pays de Gex à Ferney Voltaire et projette d'ouvrir une agence dans le canton.

Monsieur le Maire indique que la garantie apportée ne joue qu'en cas de défaillance de paiement de la société AIN HABITAT. En contrepartie la commune sera réservataire des logements (dont 1 pur AMALIA, 1% logement)

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal,

**ACCORDE**, sa garantie pour les 4 prêts sollicités par la société AIN HABITAT auprès de la CDC pour un montant global de 313 442 €.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## **2/ REDEVANCE SKI DE FONDS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les tarifs de la saison 2013/2014 d'accès aux pistes de ski fond, ce qu'elle accepte.

Il propose, conformément à la Loi Montagne du 09 janvier 1985 et la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 1986, de fixer les tarifs suivants :

Nordic Pass national adulte	<b>170,00€</b>
Nordic Pass national jeune	<b>38,00 €</b>
Nordic Pass 74 adulte	<b>89,00 €</b>
Nordic Pass 74 jeune	<b>29,00 €</b>
Carte Rhône-Alpes adulte	<b>126,00 €</b>
Carte Rhône-Alpes jeune	<b>35,00 €</b>
Nordic Pass sites adultes	<b>56,00 €</b>
Nordic Pass sites jeunes	<b>24,00 €</b>
Pass' scolaire	<b>13,00 €</b>
Pass' Hebdo adulte	<b>33,00 €</b>
Pass' Hebdo jeune	<b>17,00 €</b>
Tickets journée adulte	<b>8,00 €</b>
Tickets journée jeune	<b>4,00 €</b>
Scolaire journée	<b>3,40 €</b>

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## **3/AUBERGE COMMUNALE : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus en section de fonctionnement au budget primitif 2014 ne permettent pas de régler plusieurs factures. Il propose d'ouvrir les crédits nécessaires afin de pouvoir les honorer.

N° Article	Libellé article	En dépenses	En recettes
<b>658</b>	Immeubles de rapport	100 €	
<b>6226</b>	Honoraires	14 786 €	
<b>752</b>			14 886 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 886 €</b>	<b>14 886 €</b>

Mme Michelle LANCHE et M. Denis BAUDET remarquent à ce propos qu'ils n'ont pas eu accès à l'audit financier de l'auberge communale réalisée par le cabinet COMETE.

Monsieur le Maire rappelle que ledit rapport a été en revue en Commission Finances et que Monsieur Denis BAUDET est membre de cette Commission.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## URBANISME

### 5/ MAJORATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire expose à l'assemblée que la taxe d'aménagement peut être majorée dans le but de créer de l'équipement public pour les nouveaux habitants dans le secteur du chef-lieu. Ces équipements comprendront notamment :

- création d'une zone piétonne prioritaire (mixte piéton-voiture)
- création de locaux scolaires et périscolaires
- l'aménagement d'une zone de loisir et d'un terrain multi-sports
- aider à l'implantation de services à la personne (commerce de proximité et service de santé)
- création de voirie et aménagement des voiries existantes
- création et maintien d'espaces naturels à disposition des habitants
- aménagement de voirie pour passage de transports collectifs
- la création de jardins partagés

Il est proposé de fixer le taux à 15% pour la zone du chef-lieu, plan annexé, Il est rappelé que le conseil municipal doit délibérer avant le 1<sup>er</sup> novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Cet exposé entendu et après débat, le conseil municipal,

**DECIDE** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 15% sur le secteur du chef-lieu

VOTE	POUR	14	Michelle LANCHE, Denis BAUDET, Florence TCHOULFAYAN
	CONTRE	4	
	ABSTENTION	0	
<b>Adopté à la majorité</b>			

## ASSOCIATIONS

### 6/ SUBVENTION NEZ ROUGE

Mme Marie-Claude BONNAMOUR expose la demande de l'association Opération Nez rouge et propose de subventionner celle-ci à hauteur de 100 €.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

### 7/ FORMATION DES CHIENS D'AVEUGLES

Mme Marie-Claude BONNAMOUR expose la demande de l'association Chiens d'aveugles et propose de subventionner celle-ci à hauteur de 100 €.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## ACHAT DE MATERIEL

### 8/FILETS PARE-BALLONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation du terrain de sport situé face au groupe scolaire et précise que l'utilisation des infrastructures de jeux de ballons installés le long de la route de blécheins peut présenter un risque pour les utilisateurs et les usagers.

Il indique que l'installation d'un pare ballons permettrait de sécuriser cet espace et présente les devis de fourniture et pose présentés par deux sociétés :

-AGORESPACE	3273,00 € H.T.
-COSEEC	7350,65 € H.T.

Cet exposé entendu et après débat, le conseil municipal,

☞ **DECIDE** de retenir la société AGORESPACE pour la fourniture et la pose d'un pare ballons ;

### 9/ PANNEAUX D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire présente la consultation pour la fourniture de panneaux d'affichage d'information communale et associative à installer dans l'ensemble de la commune. Ce point sera examiné lors d'une prochaine séance en complément du sujet du panneau d'affichage électronique.

### 10/ DEUX TENTES POUR MANIFESTATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 12 mai dernier approuvant l'achat d'une tente pour des manifestations associatives ou communales. Face aux retours positifs il est proposé de procéder à l'acquisition de deux tentes supplémentaires.

Cet exposé entendu et après débat, le conseil municipal,  
☞ **DECIDE** l'acquisition de deux tentes pour des manifestations ;

### **11/ DEUX BENNES POUR CAMION ISUZU**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le besoin d'acquérir pour les services techniques de deux bennes adaptables sur le camion ISUZU.

Il présente à l'assemblée les propositions de prix établies suite à une consultation auprès de 4 fournisseurs :

-CMB :	5340 €
-CURIOZ :	6600 €
-TAM :	5288 €
-DELBERG :	7200 €

Compte tenu, des écarts de prix qui ne sont pas justifiés, il est proposé de fixer une enveloppe budgétaire de 6000 € et de solliciter des précisions quant aux caractéristiques des bennes proposées.

Cet exposé entendu et après débat, le conseil municipal,

☞ **DECIDE** de fixer une enveloppe budgétaire de 6000 € pour l'acquisition de deux bennes adaptables sur le camion ISUZU ;

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire et de procéder à l'acquisition de celles-ci ;

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## **CCG / TERRITOIRE**

### **12/GROUPEMENT DE COMMANDES REVISION DE PLU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le 16 décembre 2013 et le délai de 3 ans imparti aux communes pour rendre compatible leur document d'urbanisme.

Dans cette optique, la Communauté de Communes du Genevois propose de lancer un groupement de commande pour mandater un cabinet d'urbaniste et permettre aux communes de mener à bien cet objectif.

Monsieur le Maire présente les étapes proposées par la CCG :

- 10/11/2014 : recueil de l'avis des communes et finalisation du dossier
- 17/11/2014 : lancement de la procédure d'appel d'offres
- 12/01/2015 : réception des offres
- 31/01/2015 : audition des bureaux et choix de la commission d'appel d'offres
- 15/02/2015 : notification du marché

Le groupement de commande prévoit que ce soit la commune de Saint Julien en Genevois qui coordonne la procédure et qui passe le marché pour toutes les autres communes. Chacune réglera sa part au prorata de l'utilisation. Le choix du bureau se fera par une commission d'appel d'offre constituée d'un représentant de chaque commune qui aura une voix délibérative.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

VOTE	POUR	0	Michelle LANCHE, DENIS BAUDET
	CONTRE	14	
	ABSTENTION	4	
<b>Adopté à la majorité</b>			

### **13/ GEOTHERMIE : PROPOSITON DE MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'enquête publique ouverte du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre 2014 sur le territoire de 72 communes portant sur la demande d'autorisation de permis de recherche de géothermie profonde basse température dit permis du Salève déposée à la société GEOFORON. Il rappelle que l'examen de cette question, inscrite à l'ordre du jour du dernier conseil municipal avait été différé afin d'obtenir des informations complémentaires et que les commissions examinent cette question.

Il sollicite l'avis des commissions et présente les avis d'autres collectivités sur le sujet (soit celle de la Communauté de Communes du Genevois et de l'Etablissement Public Territorial de Bassin SM3A)

Cet exposé entendu et après débat, le conseil municipal,

- ☞ **DENONCE** le manque de concertation préalable avec les élus locaux;
- ☞ **DENONCE** l'absence d'évaluation globale des incidences de mises en œuvre d'une opération de géothermie,
- ☞ **MARQUE** sa préférence pour les investissements sur des techniques éprouvées plus adaptées au territoire de la commune comme notamment la méthanisation,
- ☞ **DEMANDE** la mise en place d'un débat public préalable à toute recherche de site géothermique et donc toute prise de décision,
- ☞ **SOLLICITE** l'inscription de cette motion sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

### **14/ SMS : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte du Salève qui sollicite l'autorisation du Conseil Municipal d'Archamps pour réaliser un Schéma Directeur de la Randonnée.

Monsieur le Maire propose de nommer un référent sur cette question.

### **15/RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE L'EAU POTABLE, DES DECHETS, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON**

## **COLLECTIF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des rapports édités par la CCG sur le prix et le service.

Il précise que ces rapports sont mis à disposition de chaque conseiller et indique que le conseil municipal en prend acte.

---

## **FORET COMMUNALE**

### **16/ MARTELAGE D'UNE COUPE DE BOIS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de coupe de bois pour l'année 2015 de l'ONF.

Il s'agit d'une coupe de bois sur pied d'un volume de 20 m3.

Il sollicite l'assemblée pour approuver cette proposition, et autoriser le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage.

---

## **MOTION**

### **17/ MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS IMPACTES PAR LES OCCUPATIONS DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Maire retrace à l'assemblée les dernières occupations des gens du voyage sur le territoire, les dégâts occasionnés et les actions mises en œuvre.

Il propose d'adresser une motion de soutien.

---

## **DIVERS / INFORMATION**

### **SOIREE JOUTE DE FONDUES CANADIENNES**

Monsieur le Maire informe l'organisation d'une soirée qui se déroulera le 28/11/2014 à la salle polyvalente.

### **APRES-MIDI JEUX DE SOCIETE**

Monsieur le Maire informe l'organisation d'une après-midi sur le thème des jeux de société de 13H30 à 17H00 à la salle polyvalente le 16/11/2014.

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire détaille l'organisation des commémorations du 11 novembre.

## **TRAVAUX**

Monsieur le Maire présente l'avancement et les projets de travaux :

- Aménagement de ruisseaux : attente de la pose des grilles du répartiteur avant la réception
- Foyer de Fond : la mise en conformité de l'installation électrique a été demandée à la société GRANCHAMPS

### **CIRCULATION (CEDEZ LE PASSAGE ROUTE DE BLECHEINS / ROUTE DES POMMERAIES)**

Il est proposé de durcir la priorité à droite au niveau du carrefour entre la route des

Pommeraiès et la route de Blécheins par un cédez le passage.

### **MOUVEMENT DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe du départ d'une ATSEM début décembre et de la procédure de recrutement en cours.

Mme Michelle LANCHE sollicite des informations sur le dispositif de majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâtis. Il est répondu que la commune est tenue d'appliquer un dispositif national.

Madame LANCHE souhaite connaître la raison de la distribution en septembre dernier de deux versions de la lettre d'information mensuelle. Monsieur le Maire précise que la présence du logo B com Brasserie s'étant révélée inopportune, de nouveaux exemplaires ont été imprimés et distribués. Un avis de retrait des exemplaires distribués par erreur a aussitôt émis par la Mairie et distribué dans les boîtes aux lettres concernées, avec une demande de retour des exemplaires en Mairie, ce qui a été effectué par de nombreux habitants. Le coût de l'impression supplémentaire sera communiqué.

Mme LANCHE fait remarquer en outre que l'auberge communale ouvre à 8H30 au lieu de 9H00.

La séance est levée à 22H33.